

# **Règlement spécial N° 1**

**concernant la définition du thème de l'Exposition et  
les modalités de sa mise en œuvre  
par l'Organisateur et les participants**

**Bureau de coordination de l'Expo horticole de Pékin**

## **Article 1 Objectif**

Conformément aux dispositions prescrites dans les articles 1 et 37 du *Règlement général* de L'Exposition internationale d'horticulture Pékin Chine 2019 (ci-après dénommé « Expo horticole de Pékin » ou « Expo horticole »), ainsi qu'aux résolutions relatives à l'importance du thème des expositions internationales adoptées à l'occasion des 115<sup>ème</sup> et 118<sup>ème</sup> Assemblées Générales du Bureau International des Expositions (ci-après dénommé «le BIE») ayant respectivement eu lieu le 8 juin 1994 et le 13 décembre 1995, le présent règlement spécial vise à définir le thème de l'Exposition et les mesures prises par le Bureau de coordination de l'Expo horticole de Pékin (ci-après dénommé «l'Organisateur») et les participants pour la mise en œuvre de ce thème.

## **Article 2 Principe général**

En ce qui concerne le thème de l'Exposition, l'Organisateur et tous les participants sont tenus de respecter le *Règlement général* et les *Règlements spéciaux* de l'Exposition. Le Commissaire général de l'Exposition se doit de garantir que l'Organisateur respecte le thème de l'Exposition dans les présentations dont il est responsable. L'Organisateur prêtera aux participants son assistance et mettra à leur disposition un mécanisme de coordination, afin d'assurer que ces derniers respectent le thème de l'Exposition dans leurs présentations. Le

Commissaire général de l'Exposition a le droit de se prononcer en dernier ressort sur tout ce qui est lié au thème de l'Exposition.

### **Article 3 Définition du thème**

Le thème de l'Expo horticole de Pékin est «Vivre vert, Vivre mieux». Il prend sa source dans le concept de la civilisation écologique, un nouveau principe directeur dans l'histoire de l'humanité.

Depuis toujours, la vie des hommes ne peut se séparer ni de la nature ni de l'horticulture. Langue de communication entre l'homme et la nature, l'horticulture est à la fois un art végétal, une culture verte et elle prolonge et sublime la vie. L'existence de l'homme dépend d'un environnement écologique vert, sans lequel l'humanité disparaîtrait. Or depuis des siècles, les hommes, négligeant la protection de l'écosystème et exploitant à outrance les ressources naturelles, ont gravement compromis l'équilibre écologique et environnemental de ce monde, au point de mettre en péril la vie, la santé, l'existence et la procréation des êtres humains. Une civilisation d'innovation comme la nôtre réclame une nouvelle vie verte à l'entrée de la nouvelle ère.

Considérée comme lien privilégié unissant l'homme et la nature, l'horticulture a déjà illustré les rapports étroits entre une vie verte et la qualité de la vie, car elle apporte aux hommes une vie matérielle plus

riche et un épanouissement spirituel. Grâce aux développements incessants et progrès perpétuels de la société humaine, l'homme est en train de passer de la phase de connaître la nature pour la transformer à celle qui consiste à suivre la nature en la respectant et en s'y intégrant. Les modes de vie écologiques ne cessant de s'enraciner dans les esprits, les gens attachent de plus en plus d'importance au développement d'un environnement de vie sain et écologique.

L'Expo horticole de Pékin, en tant qu'événement mondial auquel participe la communauté internationale, vise à traduire, à travers la mise en œuvre du thème « Vivre vert, Vivre mieux », les échanges et les communications, les aspirations communes des différents pays au monde à « Vivre vert ». Ce thème encouragera les gens à prêter une haute attention au développement horticole et à la santé de l'humanité, de manière à pousser les hommes à veiller ensemble aux innovations et aux progrès de l'horticulture, à regarder la rude réalité en face pour bâtir ensemble un avenir radieux. Grâce aux efforts conjoints de l'Organisateur et des Participants, l'Expo horticole de Pékin sensibilisera les gens à l'idée que la bonne entente entre l'homme et la nature et leur développement en commun constituent la base matérielle d'une meilleure vie. Cela incitera les hommes à changer leur attitude de vie, à adopter un mode de vie sain, à explorer sans cesse les fonctions de l'horticulture en

matière de santé et de bien-être, l'objectif étant d'améliorer la qualité de vie et plus généralement, les vies des gens.

L'Expo horticole de Pékin déploiera toutes ses capacités de communication pour que les modes de vie écologiques pénètrent les esprits de tous, de manière à encourager les peuples à construire une vie meilleure. Ces processus de prise de conscience et de pratiques, qui tireront plein profit de l'horticulture mondiale, permettront à l'humanité d'approfondir sa connaissance sur le monde horticole, d'en explorer de nouveaux horizons et de réfléchir sur les nouvelles pistes d'intégration horticole dans la vie écologique. Ils conduiront les hommes à connaître la nature et à y retourner, à respecter la vie en adoptant des modes de vie sains, à toucher le cœur et l'esprit, et à s'unir pour bâtir ensemble un monde magnifique et un nouveau modèle de civilisation écologique.

#### **Article 4 Approfondissement du thème**

L'Expo horticole de Pékin approfondit le thème « Vivre vert, vivre mieux » à travers cinq sous-thèmes, à savoir le développement vert, l'horticulture dans la vie, l'harmonie avec la nature, l'éducation et l'avenir, et le foyer des cœurs. Ces cinq sous-thèmes sont à la fois indépendants et étroitement liés entre eux.

##### **1. Le développement vert**

Le développement vert et durable devient aujourd'hui une importante philosophie qui oriente le développement économique mondial et ce sera également le cas pour les décennies à venir. Le développement vert se réfère à l'idée de la civilisation écologique et de la protection de l'environnement, mais il implique aussi des changements significatifs dans le modèle de développement et dans la modalité de production de manière à promouvoir les bonnes pratiques écologiques en matière de production, à encourager l'innovation des éléments technologiques verts existants, à mettre en place des piliers de croissance verte et à faire des innovations les forces motrices permanentes dans le processus de transition écologique.

Sous ce sous-thème, les Participants peuvent présenter les plus récentes variétés et technologies ainsi que les derniers produits et résultats en horticulture, montrer les applications de la science et de la technologie verte dans ce domaine, démontrer les avantages que l'horticulture apporte à la protection de l'environnement, à la purification de l'air et à la réhabilitation écologique, et souligner les vertus des produits horticoles comme fleurs, plantes, légumes et fruits pour la santé de l'homme. Les Participants peuvent aussi illustrer les exigences du monde aujourd'hui en matière de développement vert sous différents aspects tels que les plantes médicinales chinoises, le recyclage et la réutilisation des déchets, l'amélioration du sol, l'agriculture biologique, le jardinage vertical, la

culture à haut rendement, le transport vert, les bâtiments verts, les énergies propres, les matériaux respectueux de l'environnement.

## 2. L'horticulture dans la vie

L'horticulture joue un rôle important dans la vie matérielle, spirituelle et culturelle de l'humanité. Elle offre à cette dernière une manière vitale d'exister en harmonie avec la nature. Le sous-thème «L'horticulture dans la vie» préconise l'idée d'une coexistence harmonieuse entre l'homme, l'horticulture et la nature. Il vise à promouvoir le mode de vie écologique. Incorporer dans la vie quotidienne la culture horticole et le style de vie écologique amènera les hommes et les femmes à davantage respecter la nature, aimer la nature et retourner à la nature.

Sous ce sous-thème, les Participants peuvent présenter des produits et technologies horticoles et leurs applications dans la vie courante, exposer des articles relatifs au jardinage domestique, aux jardins d'agrément, à la végétation verticale, aux jardins sur le toit, aux produits horticoles pour les festivités, les loisirs, le maintien de la santé et de la beauté, démontrer l'avancée écologique en matière d'aliments, de vêtements, de travail au bureau et de déplacement. Les Participants peuvent également organiser des spectacles et activités comme l'arrangement floral, l'art du thé ou l'art de la céramique et laisser les

visiteurs faire une expérience personnelle de « vivre vert » à travers l'exposition de plantation, cueillette, cuisson et dégustation des aliments, et celle des herbes médicinales chinoises et de leurs effets sur la santé

### 3. L'harmonie avec la nature

L'horticulture vise à créer un pont reliant les cultures, les races et les religions et à permettre à tout homme de participer à l'effort de construire ensemble un meilleur monde pour l'humanité. L'Organisateur espère que les Participants pourront, tout en s'intégrant dans la diversité des cultures horticoles, démontrer pleinement des variétés végétales particulièrement représentatives de leur pays ou ethnie en terme d'art, de culture et de coutume, et sublimer ainsi la fusion de diversité culturelle comme une source d'inspiration pour bâtir ensemble un monde magnifique sur notre planète, partagé par tous, et sur le même plan, rapprocher les gens issus de différents groupes ethniques, de différentes religions ou cultures pour les unir dans un esprit de respect mutuel et de prospérité partagée, de manière à se consacrer aux objectifs communs de l'humanité en passant par une attitude coopérative.

Le plein respect de la diversité de la culture et des valeurs est la condition préalable pour la coopération. Chaque pays et chaque groupe ethnique possèdent des variétés horticoles représentatives de sa culture et de son terroir. Ces fleurs, plantes et arbres sont inséparables de notre vie

quotidienne dont les interactions ont fait naître des coutumes typiques et des formes artistiques spécifiques, et même prendre des significations particulières en termes de société politique, économie, affaires étrangères, art culturel et intégration ethnique.

Sous ce sous-thème, les Participants peuvent présenter les plantes, les us et coutumes, la culture et les arts de leur pays ou région, exposer la fleur nationale de chaque pays, construire leurs jardins nationaux, les jardins et les architectures et les chefs-d'œuvre ayant des caractéristiques authentiques, montrer les différents styles horticoles dans le monde et organiser des activités culturelles ayant des particularités nationales afin de construire une plate-forme d'échange et de coopération entre les différentes cultures du monde.

#### 4. L'éducation et l'avenir

L'Expo horticole de Pékin est une plate-forme où les gens peuvent mieux connaître l'horticulture et apprendre à l'aimer davantage. Elle va non seulement donner une impulsion à l'éducation, à la formation et à l'innovation dans le secteur horticole, mais aussi illustrer, d'une façon imperceptible et progressive, sa fonction éducative grâce à des interactions entre les Participants et les visiteurs. Elle joue un rôle éducatif en ce qui concerne la prise de conscience écologique, le respect

des lois naturelles, l'amour de l'horticulture... dans l'ensemble de la société et surtout auprès des adolescents.

Sous ce sous-thème, les Participants peuvent organiser des séances de formation ou de promotion des innovations dans l'industrie horticole, diffuser des connaissances horticoles, et organiser des activités comprenant la présentation, l'interaction et l'expérience relatives aux végétaux ainsi que des carnivals horticoles pour les enfants. Les Participants peuvent aussi démontrer les idées créatives inhérentes à l'horticulture, guider les visiteurs à explorer les ressources et les richesses que la nature offre à l'humanité et les encourager à prendre part au processus de création et de production horticoles.

##### 5. Le foyer des cœurs

L'Expo horticole de Pékin préconise l'idée de « Intégrer la nature dans le jardinage, toucher l'âme par la nature » et espère que cette idée peut également s'infiltrer dans le monde spirituel des hommes et dans le cadre de vie agréable pour l'humanité. Un monde merveilleux est une terre respectueuse de l'environnement et qui nourrit le cœur de l'homme avec des éléments culturels. Sur le plan spirituel, un cadre de vie agréable est une expression complète combinant différentes formes d'art y compris le milieu naturel, l'architecture, le paysage, les poèmes et les peintures, les sentences parallèles, les opéras et les sculptures. En tant qu'une

Exposition internationale d'Horticulture au pied de la Grande Muraille, l'Expo horticole de Pékin illustrera une osmose parfaite entre la nature et le paysage humain et assurera les conditions optimales propices à l'établissement d'un foyer idéal des cœurs et d'un excellent milieu de vie pour le bien-être de tous.

Sous ce sous-thème, les Participants peuvent démontrer un pays agréable à vivre et la patrie spirituelle rêvés par l'humanité, expliciter les liens entre l'horticulture d'une part et de l'autre les personnalités célèbres, les grands maîtres, les poèmes et les chansons, la calligraphie, la peinture, la photographie, les arts, les poèmes et les peintures, la musique et la danse, la littérature et les arts ainsi que des produits créatifs culturels, organiser des festivals de musique horticole, exposer des objets comme le thé, la soie, les céramiques, les épices, les petites compositions horticole, les bonsaïs et des pierres à admirer, faire ainsi de l'Expo horticole de Pékin une grande vitrine et un palais créatif pour l'horticulture.

## **Article 5 Soutien de la part de l'Organisateur**

1. L'Organisateur sera tenu d'apporter, aux gouvernements étrangers et aux organisations internationales (ci-après dénommés «les participants officiels») ayant accepté l'invitation officielle du Gouvernement de la République populaire de Chine pour participer à

l'Exposition, les matériaux pertinents (y compris le Guide de participation et d'autres documents ayant trait au développement du thème de l'Exposition) durant la période qui sépare l'acceptation de l'invitation officielle et l'approbation des *Exposés thématiques*, tel que décrit à l'article 6 ci-dessous. Les matériaux ayant trait au thème de l'Exposition se réfèrent au Guide de participation relatif au développement du thème et à d'autres documents connexes sur le thème et les sous-thèmes, que l'Organisateur fournira aux participants, avec les illustrations portant sur les différentes façons dont les participants peuvent présenter et développer le thème.

2. Les services de consultation seront disponibles pendant les différentes étapes de la mise en œuvre du thème par les participants officiels, à qui les détails desdits services seront communiqués en temps opportun.

## **Article 6 Mécanismes de coordination pour le respect du thème**

1. Conformément au *Règlement spécial N° 2 concernant les conditions de participation à l'Exposition*, les participants officiels se doivent de soumettre à l'Organisateur un *Exposé thématique*, qui fera partie intégrante de leur demande d'espace d'exposition, et dans lequel seront définis clairement le thème et le contenu général de leurs présentations, lesquelles doivent correspondre au thème de l'Exposition.

L'Exposé thématique doit inclure les documents de référence sur la base desquels les participants développent le thème et les sous-thèmes dans leurs expositions spécifiques.

Nonobstant les dispositions prescrites dans *Règlement spécial N° 2 concernant les conditions de participation à l'Exposition*, l'attribution de l'espace d'exposition ne sera faite qu'après l'approbation de l'*Exposé thématique* par l'Organisateur.

Afin de réaliser l'objectif de l'Exposition décrit dans l'article 1 du *Règlement général*, l'Organisateur fournira, conformément aux dispositions prescrites dans l'article 5 du présent *Règlement spécial*, des services de consultation aux participants officiels.

L'Organisateur, après avoir approuvé l'*Exposé thématique* du participant officiel par l'intermédiaire du Commissaire général de l'Exposition, doit en transmettre une copie au BIE.

2. Les participants officiels se doivent de soumettre un document intitulé *Projet d'exposition*, qui fera partie intégrante de la *Demande d'approbation préliminaire* décrite dans le *Règlement spécial N° 4 concernant la construction, les aménagements, la sécurité du travail, la prévention des incendies et la protection de l'environnement*, et dans lequel sera défini clairement le contenu de leur présentation. Suivant les points principaux décrits dans l'*Exposé thématique*, le *Projet d'exposition*

définira en détail le projet de la présentation. L'Organisateur procédera à une vérification afin de voir si le contenu de la présentation du participant correspond à son *Exposé thématique* déjà approuvé, et si le *Projet d'exposition* répond aux exigences relatives au thème de l'Exposition et mentionnés dans les articles 3 et 4 du présent *Règlement spécial*.

Nonobstant le *Règlement spécial N° 4 concernant la construction, les aménagements, la sécurité du travail, la prévention des incendies et la protection de l'environnement*, les travaux de construction et d'aménagements ne pourront pas être lancés avant que le *Projet d'exposition* ne soit approuvé par l'Organisateur.

Au cas où le *Projet d'exposition* ne serait pas approuvé par l'Organisateur, celui-ci doit donner au participant officiel des explications détaillées sur les raisons du refus, et lui adresser des suggestions de modification. Le participant officiel se doit de modifier le contenu de sa présentation, afin qu'il soit conforme au thème de l'Exposition. L'Organisateur fournira toujours au participant officiel une assistance continue, en lui assurant les services de consultation décrits dans l'alinéa 2 de l'article 5 précité.

3. Nonobstant les dispositions prescrites dans l'article 11 du *Règlement général*, au cas où l'Organisateur et le participant officiel n'arriveraient pas à parvenir à un consensus sur le problème du thème de

l'Exposition décrit dans les alinéas 1 et 2 du présent article, l'affaire sera soumise au Commissaire général de l'Exposition pour arbitration, après consultation du BIE.

4. Les participants officiels sont tenus de communiquer à l'Organisateur les informations définitives relatives à leurs présentations, au plus tard 120 jours avant l'ouverture de l'Exposition. Conformément à l'article 32 du *Règlement général*, les informations en question seront utilisées dans le catalogue officiel de l'Exposition. Le contenu de ces informations doit correspondre aux exigences concernant la conformité entre la présentation et le thème de l'Exposition mentionnés dans les alinéas 2 et 3 du présent article. Les informations destinées au catalogue officiel de l'Exposition seront fournies sous forme de texte imprimé, et également réalisé sous forme de texte électronique ou sur tout autre support.

## **Article 7 Mesures prises par l'Organisateur**

1. L'Organisateur et le Gouvernement de la République populaire de Chine prévoient de présenter des pavillons thématiques et de fournir des emplacements pour des jardins nationaux par les participants officiels. Les présentations à l'intérieur des pavillons thématiques et les expositions en plein air doivent être axées sur le thème et les sous-thèmes de l'Exposition définis par les articles 3 et 4 du présent *Règlement spécial*.

Les détails concernant la planification et l'organisation des pavillons et des jardins seront communiqués séparément aux participants officiels par l'Organisateur dans un délai raisonnable.

2. L'Organisateur prévoit d'organiser des conférences, des forums et des activités ayant trait au thème de l'Exposition, et communiquera les informations concernées aux participants officiels. Lesquels sont par ailleurs conviés à organiser eux-mêmes des événements similaires relatives au thème de l'Exposition.

3. Les participants officiels sont tenus de soumettre à l'Organisateur leurs programmes définitifs de conférences, de forums et d'activités au moins 6 mois à l'avance. En cas de besoin, l'Organisateur pourra coordonner les programmes et offrir une assistance logistique aux participants.